



EUROPEAN BUILDERS CONFEDERATION

La voix de l'artisanat et des PME de la construction en Europe

COMMUNIQUE DE

FR

PRESSE

28 April 2010

Pour diffusion immédiate

DIRECTIVE RETARDS DE PAIEMENT:

Les PME de la construction demandent maintenant au Conseil de mettre en pratique le « Small Business Act »

Bruxelles, 28 mars 2010

Aujourd'hui, une forte majorité des membres de la Commission du Marché Intérieur (IMCO) du Parlement européen a voté en faveur du **rapport de l'eurodéputée Barbara Weiler** sur la refonte de la **directive contre les retards de paiement**. European Builders Confederation **EBC** - la voix des artisans et des PME de la construction en Europe - salue vivement ce vote qui montre un engagement fort du Parlement européen sur la nécessité de protéger les PME contre les pratiques déloyales de retards de paiement. Tant les pouvoirs publics que les entreprises devront payer dans des délais plus stricts. EBC invite maintenant les Etats membres à prendre en considération la position de la Commission IMCO par la mise en pratique réelle du principe « Pensez aux petits d'abord » inscrit dans le « Small Business Act », qu'ils ont eux-mêmes adopté.

Le Président d'EBC, Andrea Marconi, a déclaré: « **C'est une étape importante pour les PME et un avertissement sévère pour le Conseil européen. La Commission parlementaire a décidé de mettre en pratique les principes et les engagements du « Small Business Act » et du Plan de Relance économique. Les Etats Membres doivent maintenant se montrer à la hauteur de leur engagement et adopter une meilleure directive contre les retards de paiement. Il est important de noter que les eurodéputés ont décidé d'envoyer un signal fort aux administrations publiques qui doivent avoir moins de pouvoir de dérogation dans le paiement des marchés publics. Des enquêtes récentes réalisées parmi les membres d'EBC montrent que l'accès des PME aux marchés publics est fortement limité par le risque très élevé de retard de paiement, ce qui – en période de crise économique, où les entreprises sont sous une pression financière majeure – est inacceptable** ».

Les eurodéputés ont également adopté des dispositions plus strictes pour les transactions entre entreprises en précisant que les conditions contractuelles de paiement ne devraient pas excéder 60 jours sauf accord au préalable et à condition qu'aucune des parties ne puisse en souffrir. Le Président d'EBC, Andrea Marconi a également rappelé que « **principalement dans les chaînes de sous-traitance, les grandes entreprises imposent aux artisans et PME toutes sortes de conditions de paiement déraisonnables, sans réellement respecter le principe de liberté contractuelle** ».

Toutefois, EBC regrette et dénonce la suppression des dispositions sur les sanctions supplémentaires en cas de retard de paiement. Le Parlement doit revoir cette position et tenir compte des discussions positives au sujet des sanctions progressives jusqu'à 3% au lieu d'un taux forfaitaire de 5%.

« European Builders Confederation – E.B.C. » créée en 1990, est une organisation professionnelle européenne représentant les Artisans et les P.M.E. appartenant au secteur de la construction. A travers ses organisations nationales membres, E.B.C. représente 2 millions d'Artisans et de PME.

Le secteur de la construction est d'une importance fondamentale pour l'Economie européenne. Avec 2,7 millions d'entreprises, un chiffre d'affaires de presque 1300 milliards d'euros et une population occupée de 14 millions de personnes, ce secteur contribue à la réalisation de 10% du Produit Intérieur Brut de l'Union Européenne.

99% des PME (moins de 250 salariés) forment le secteur de la construction en Europe et réalisent 80% du chiffre d'affaires. Les petites entreprises (moins de 50 salariés) assurent à elles seules 60% de la production et emploient 70% de la population active du secteur.

Information à la presse:

Pour toute question, veuillez contacter Riccardo Viaggi, Secrétaire Général d'EBC

riccardo.viaggi@eubuilders.org

+32 (0)2 280 1650

E.B.C - la voix de l'artisanat et des PME de la construction en Europe

Rue Jacques de Lalaing, 4 B- 1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2 514.23.23 Fax: +32(0)2 514.00.15

secretariat@eubuilders.org

www.eubuilders.org